

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LORMONT - ZAC « Quai Chaigneau-Bichon »**  
 **Convention de mandat CUB / BMA pour la réalisation des équipements publics d'intérêt général - Achèvement de la mission- Quitus donné à BMA -  
Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2001/0693 en date du 09 juillet 2001, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création réalisation de la ZAC du Quai Chaigneau Bichon à Lormont.

Par délibération n°2003/0220 en date du 28 mars 2003, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de confier à BMA, par convention de mandat, la réalisation des équipements publics d'intérêt général de la ZAC Quai Chaigneau Bichon.

A ce jour, l'ensemble des équipements publics ont été réalisés et réceptionnés par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

En application de l'article 7 de la convention de mandat signé entre la CUB et BMA le 02 juin 2003, la présente délibération propose :

- de donner quitus de sa mission à BMA,
- de régler à BMA la rémunération prévue pour l'accomplissement de sa mission.

L'enveloppe financière prévisionnelle approuvée par la CUB, pour les études, les travaux et la rémunération du mandataire nécessaires à la réalisation de ces ouvrages est de 3 012 510 € HT soit 3 602 961,97 € TTC décomposés de la façon suivante :

- 3 112 469,47 € TTC pour les travaux ;
- 351 917,04 € TTC au titre des honoraires ;
- 138 575,46 € TTC de rémunération forfaitaire versée au mandataire pour sa mission.

Les éléments financiers et les copies des pièces justificatives transmis par BMA permettent de dresser le bilan financier suivant :

**1. Dépenses supportées et pré financées par le mandataire et Recettes**

Nature des dépenses Et recettes	Enveloppe prévisionnelle TTC Convention de mandat	Montant engagé et mandaté par BMA
Travaux	3 112 469,47 €	3 178 414,54 €
Honoraires	351 917,04 €	302 823,69 €
<b>Sous Total</b>	<b>3 464 386,51 €</b>	<b>3 481 238,23 €</b>
Recettes pénalités de retard	0 €	38 050 €
<b>Sous Total</b>	<b>3 464 386,51 €</b>	<b>3 443 188,23 €</b>

**2. Rémunération du mandataire**

Nature des dépenses	Enveloppe prévisionnelle TTC Convention de mandat	Montant engagé et mandaté par BMA
Rémunération du mandataire	138 575,46 €	139 269,06 €
<b>Sous total</b>	<b>138 575,46 €</b>	<b>139 269,06 €</b>

Nature des dépenses	Enveloppe prévisionnelle TTC Convention de mandat	Montant engagé et mandaté par BMA
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 602 961,97 €</b>	<b>3 582 457,29 €</b>

Un dossier complet présentant la copie des justificatifs des dépenses encourues par BMA peut être consulté auprès des services de la Direction de l'Urbanisme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les équipements publics d'intérêt général de la ZAC Quai Chaigneau Bichon ont été réalisés et réceptionnés par la Communauté Urbaine de Bordeaux

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : de donner quitus à BMA pour sa mission de mandataire

**ARTICLE 2** : du versement à BMA du solde de la rémunération prévue pour l'accomplissement de sa mission.

Les sommes dues seront imputées sur la ligne budgétaire ouverte au chapitre 23 – article 2315 – fonction 8220 – CRB UB00 – Programme HB12.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 OCTOBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2011**

Mme. CHRISTINE BOST